# Chapitre 3

# La description de la flexion des verbes dans les grammaires à inspiration structurale[[1]](#footnote-1)

Disons tout d’abord que la conjugaison verbale est une question « mineure » parmi les thématiques auxquelles les grammairiens ou linguistes à inspiration structurale vont être confrontés ; elle ne mérite ainsi que quelques remarques dans la plupart des grammaires (avec des exceptions, que nous signalerons opportunément). Face à ce délaissement des théoriciens, elle constitue l’un des apprentissages scolaires (dans le FLM et le FLE) qui occupe le plus d’attention de la part des instituteurs et professeurs de langue, et qui demande de grands efforts de la part des étudiants. Elle devrait donc constituer l’un des points forts d’une linguistique appliquée bien comprise. Notre texte se situe ainsi dans l’axe de la linguistique appliquée, soucieuse de remédier à des problèmes d’apprentissage à l’aide d’outils linguistiques nouveaux (tout d’abord, théoriques, bien sûr, à l’aide des nouvelles descriptions qui se sont produites depuis la fin des années 1950), en affirmant haut et fort que l’attribution des rôles entre théoriciens et praticiens répond non seulement à une conception de la science dépassée, mais également à une tentative de confinement de la didactique des langues dans une catégorie secondaire, de moindre relief. Nous revendiquons ainsi la qualité scientifique d’une recherche comme celle que nous présentons dans ce volume, dans et par son caractère théorico–applicatif, qui est soutenue à la fois par la scientificité d’une description différente de la conjugaison verbale et la constatation empirique d’une « rationalisation » conséquente des pratiques scolaires (d’enseignement et d’apprentissage).

La linguistique structurale donne la priorité à l’oral dans les descriptions linguistiques. Cette priorité dérive de la conception saussurienne même de la « langue » – en tant que système de signes vocaux fonctionnant comme forme sonore signifiante dans le « circuit de parole » d’ordre physio–psychologique, dont la fonction principale est d’être un outil de communication entre les membres d’une communauté donnée ; l’écrit ne serait qu’un code second –. Constatation pleine de conséquences : les descriptions grammaticales antérieures n’étaient basées que sur l’observation des formes à l’écrit, et l’objectif des « règles » qui y étaient proposées consistait soit à transcrire à l’écrit une forme orale, soit à maîtriser les normes du français écrit. Les règles de la formation du pluriel sont un exemple éclatant : « En général, on forme le pluriel d’un nom en ajoutant « s » au nom singulier. Pour certains noms, « x » est la marque du pluriel. En général, « s » est la marque du pluriel à l’écrit. Cette terminaison « s » ne se prononce pas. » (https://www.francaisfacile.com). De cette formulation, il s’en dérive une énorme quantité de cas particuliers, qui constituent autant d’irrégularités… Par contre, comme le disait A. Rigault :

L’enseignement de la langue parlée doit reposer sur la ‘grammaire’ de la langue parlée, c’est–à–dire sur une description cohérente, exacte, ordonnée des formes de la langue parlée. L’étude des marques du genre grammatical nous en fournit, pensons-nous, une excellente démonstration. Comment l’élève étranger ne serait–il pas troublé si l’on établissait les exercices de français oral – qu’ils aient lieu au laboratoire de langues ou dans la salle de classe – uniquement sur la description des marques de la langue écrite telle qu’on la trouve dans toutes les grammaires ? (Rigault, 1968 : 57, 37–43).

Deuxième fondement des descriptions structurales : l’idée du système. Le terme ‘système’ (« Chez Saussure : Ensemble d’éléments dépendant les uns des autres pour former un tout organisé », CNRTL) sera remplacé à partir du Colloque de Linguistes de 1928 par le terme ‘structure’, qui renforce l’agencement des unités du système en les faisant dépendre d’une totalité. C’est en effet dans cette totalité organisée que chaque signe (dans son double aspect phonique et conceptuel) acquiert sa valeur et son identité (et non pas de manière individuelle, en soi). On peut dire ainsi que c’est la structure (globale) qui détermine la valeur de chaque signe, et devient « une entité autonome de dépendances internes » (L. Hjelmslev, in Bergounioux,*Encyclopedia Universalis*).

Par la suite, le terme ‘structure’ va bifurquer en deux directions :

On entend par structure, particulièrement en Europe, l’arrangement d’un tout en parties et la solidarité démontrée entre les parties du tout qui se conditionnent mutuellement ; pour la plupart des linguistes américains, ce sera la répartition des éléments telle qu’on la constate et leur capacité d’association ou de substitution […]. Cette notion de la structure organisée en totalité se complète par la notion de hiérarchie entre les éléments de la structure (Benveniste, 1966 : I, 9)[[2]](#footnote-2).

C’est–à–dire, le fonctionnement d’une langue n’est appréhensible que si nous adoptons une approche où les différents éléments sont regroupés sous forme de système où et d’où ils tirent leur fonction et leur valeur. Ainsi, dans l’opposition :

*Le chien se cache sous la table* vs. *Les chiens se cachent sous la table*,

Ce n’est pas la présence, dans le code oral, du morphème grammatical [le] qui indique qu’on est en présence d’un pluriel, c’est le système formé par l’opposition du [lƏ], du [la] et du [le] ; d’autres micro–systèmes vont permettre également de marquer cette opposition, le tout constituant un système : la catégorie grammaticale du nombre. Tout morphème[[3]](#footnote-3) prend du sens à l’intérieur d’une catégorie de données, où les éléments sont regroupés.

Cette double conception de la langue est à la base de la méthode d’analyse structurale :

L’analyse structurale du français contemporain […] est celle du fonctionnement d’un système codique spécifique. Celui–ci se présente sous deux aspects : un code parlé et un code graphique, le second, transcodage du premier, étant susceptible d’autonomisation. L’étude sera menée parallèlement, afin de faire apparaître éventuellement la symétrie ou l’asymétrie des systèmes » (Dubois, 1965 : 5).

Nous n’allons pas ici, bien sûr, exposer dans le détail la méthode d’analyse distributionnelle présentée par Z. Harris (adoptée entre autres par J. Dubois dans son ouvrage de 1965) ni son abandon (ou mieux, sa complémentation) en faveur d’une analyse transformationnelle, en faisant place également à une conception générative de la langue issue des idées de Chomsky (en particulier, par J. Dubois dans son ouvrage de 1967)[[4]](#footnote-4). La définition même du terme ‘morphologie’ que nous avons reprise de P. Swiggers (voir plus haut) implique déjà une méthode d’analyse. Ajoutons ainsi uniquement que la méthode distributionnelle « vise essentiellement à décrire les éléments d’une langue par leur aptitude à s’associer entre eux » (Dubois, 1965 : 6) : il faut un corpus défini et fermé ; le sens du message ne peut pas être pris en compte comme moyen d’accès aux structures du code (« le sens est mis entre parenthèses », *ibid*. 7) et l’analyse syntagmatique des segments. Il s’agit donc de déterminer les segments/éléments d’une langue, quant au plan de la première articulation (constituée par des unités significatives minimales, comme on le sait ; l’analyse du plan de la deuxième articulation étant l’affaire de la phonologie) : du plus petit (le morphème : morphèmes lexicaux et grammaticaux, déterminés par la procédure de distribution), puis de leurs combinaisons sous forme de syntagmes (juxtaposition de segments) et de phrases (réunion de syntagmes). Quant à l’analyse des formes verbales, aux effets de la détermination de la morphologie verbale et de la conjugaison, l’analyse s’arrête au niveau morphématique (ou « formes simples », puisque les « formes composées » des verbes dépendant toutes des formes antérieurement déterminées). L’adoption d’une méthode complémentaire d’analyse transformationnelle concerne de son côté le plan d’analyse syntagmatique et phrastique, et n’a point de conséquences quant au plan morphématique.

Méthode d’analyse qui fait siennes, certes, les principes de toute démarche scientifique :

Observation, généralisation, théorie, exposition. On pourrait dire peut–être que c’est la méthode scientifique de la description. Les faits linguistiques sont tels qu’il faut procéder par abstraction successive à plusieurs niveaux, et que chaque niveau a ses catégories propres. Ces catégories nous permettent de ranger en ordre systématique la masse d’événements qui constituent une langue (Halliday, 1962 : 1, 8).

Ainsi, étant donné que « parler implique la sélection de certaines unités linguistiques et leur combinaison en unités linguistiques d’un plus haut degré de complexité. Cela apparaît tout de suite au niveau lexical : le locuteur choisit les mots et les combine en phrases conformément au système syntaxique de la langue qu’il utilise. » (Jakobson, 1963 : 46), et que « toute langue repose sur un ensemble de structures morpho–syntaxiques, qui sont régies par des lois syntagmatiques, paradigmatiques et des lois de transformation » (Genouvrier, 1970 : 48), ce dont il s’agit est d’établir le répertoire des unités linguistiques qui entrent en jeu réparties par catégories ou classes de mots, bien sûr : (morphèmes lexicaux ou lexèmes, morphèmes grammaticaux, structures syntaxiques et mécanismes structuraux)[[5]](#footnote-5).

En venant à l’analyse de la morphologie verbale, disons tout d’abord que nous n’allons pas reproduire les descriptions structurales proposées par les grammaires des années 1960–1980[[6]](#footnote-6). Nous allons nous limiter à exposer quel est le traitement qu’elles donnent à cette analyse distributionnelle–transformationnelle des formes verbales. Nous allons procéder par ordre chronologique, pour montrer d’éventuelles influences ou reprises des analyses et des descriptions. Et nous allons faire part également de certaines propositions de changement qui voient le jour avant même l’arrivée de la linguistique structurale telle quelle.

Avant de présenter les modifications quant à la description de la morphologie verbale qui se produisent sur le territoire européen, nous voulons faire part d’une proposition venant des États-Unis, par un professeur de FLE (Henry Ward Church) comme indicateur de l’attitude de nombreux professeurs qui voyaient bien les incohérences des descriptions traditionnelles – et donc, des procédés d’apprentissage qui s’ensuivaient – mais qui ne possédaient pas une formation linguistique autre que celle héritée de la grammaire scolaire, toute puissante, et qui essayaient de manière plus ou moins artisanale des améliorations à cet égard. Ward, dans un article intitulé « Teaching the French verb » (1921), propose – outre les réflexions signalées plus haut – plusieurs éléments qui améliorent nettement autant la description des verbes que l’approche didactique qui devrait s’ensuivre :

* il distingue (dans les tableaux) le radical des terminaisons ;
* il met en relief quand le radical (*stem*) est le même pour toutes les personnes d’un même temps, ou bien pour les personnes du pluriel (ce qui permet de simplifier l’apprentissage. Il suffit d’apprendre une seule forme verbale) ;
* il distingue entre terminaisons consonantiques (-*s*, -*s*, -*t*) et terminaisons vocaliques (-*e*, -*es*, etc.) comme critère de classement des verbes, aux effets de leur conjugaison ;
* il fait « dériver » (*ie*. il met en relief l’analogie dans les formes) le présent du subjonctif de la personne 6 du présent de l’indicatif, dans de nombreux verbes dits « irréguliers » (type : ils *reçoiv*-*ent* -> que je **reçoiv**-*e*)…

Et il nous transmet que des systèmes similaires au sien sont utilisés par bon nombre de professeurs, qui simplifient de manière notable l’effort de mémorisation des élèves et introduisent des doses de « logique » :

The writer firmly believes that if the French verb is taught by some such system as the one outlined above, the subject will lose much of its terror for the student, and the results obtained will be far more satisfactory. Undoubtedly there are a great many teachers who use a system not unlike the above, but there are also many who do not, and to some of these it is hoped that the above suggestions may not be unwelcome (Ward, 1921 : 254).

Quant à l’Europe, pour nous limiter au XXe siècle, la révision des descriptions traditionnelles de la morphologie verbale présentes dans les grammaires françaises (par cette expression, nous entendons autant celles éditées en France que celles éditées dans d’autres pays) débute avec la publication de l’ouvrage *Le verbe français, étude morphologique* en 1931, par P. Fouché. Bien que « le but du livre de M. Fouché [soit] d’étudier ‘les diverses transformations subies par les formes synthétiques de la voix active, originaires ou non, héritées du latin préroman, et par le participe passé, second élément des temps composés’, et qu’il soit ainsi un ouvrage est strictement diachronique et qu’aucune synthèse de ce que peut être la conjugaison du français moderne n’y [soit] entreprise » (Damourette, 1933 : 449–450), l’approche phonétique (même si elle est d’ordre diachronique) apporte d’intéressantes remarques qui seront reprises par les grammairiens postérieurs qui adoptent une méthode d’analyse structurale (en leur conférant une toute autre fonction). Nous en retenons seulement deux : le maintien du rôle de l’alternance vocalique et l’action de l’analogie dans l’harmonisation des terminaisons des première et seconde personnes du pluriel du présent de l’indicatif, qui s’est opérée par un déplacement d’accent (tonique) : ainsi, les formes latines du type *véndimus* et *vénditis* vont être accentuées sur la désinence en français (nous vendons, vous vendez).

Ceci dit, Fouché reprend le classement usuel en philologie romane (repris du latin : classe I = –*are* ; cl. II = –*ire ;* cl. III a = –*ere* long ; cl. III b = –*ere* court), et il regroupe toutes les formes en quatre sections, les trois premières selon des critères sémantiques (formes du présent, formes du passé, futur et conditionnel) ; la quatrième, regroupant les verbes ‘anomaux’ (qui s’écartent des règles). L’approche phonétique est ainsi utilisée de manière non structurale, mais de manière diachronique, dans le but d’expliquer l’évolution des formes verbales et les nombreux cas où les règles d’analogie n’ont pas été suivies (qui sont ainsi données comme irrégulières)[[7]](#footnote-7).

Dans ce bref relevé, nous devons reconnaître le rôle de précurseur à J. Supiot, qui publie en 1943 *La Conjugación francesa y su mecanismo actual,* professeur de français à l’université de Valladolid en Espagne*.* J. Supiot rejette le système traditionnel à 4 ou à 3 groupes, qui « ne coïncide pas avec la réalité » (1943 : 16, trad. propre), et qui donne lieu à d’énormes irrégularités et exceptions, étant donné le grand nombre de formes impossibles à classer dans ce système. Il propose de son côté une « méthode » logique, simple et qui prétend éviter les énormes dépenses de temps d’efforts dans l’apprentissage des verbes. Le terme qu’il utilise pour caractériser sa proposition (« método ») montre bien son souci didactique. Cette « méthode » est basée sur :

Una serie de observaciones que ayudan al alumno a comprender el mecanismo de conjugación señalando los medios de que se vale lengua francesa, EN SU ESTADO ACTUAL, para yuxtaponer a los radicales de los verbos las desinencias de su sistema de conjugación. Esto permitirá al estudiante, no ya aprender los verbos gracias a tal o cual ‘truco’ mnemotécnico más o menos ingenioso, sino construir el solo el verbo estudiado, dadas unas formas determinadas, contadísimas (cinco a lo más), de las que se deducirán los demás formas verbales (1943 : 16).

Nous reviendrons à cet ouvrage, plus loin, lors de l’exposé de notre démarche applicatrice, qui doit beaucoup à ses propositions, basées sur une longue expérience d’enseignement.

C’est à partir des années 50 que la méthode d’analyse structurale commence à être appliquée dans la description de la morphologie verbale, prétendant la réunion des formes différentes dans un ‘système’. L’étude d’A. Martinet (« De l’économie des formes du verbe en français parlé », 1958 : 309–326) peut être considérée comme fondatrice d’une nouvelle approche d’analyse de la conjugaison des verbes[[8]](#footnote-8). Elle rentre de manière manifeste dans les conditions d’une linguistique appliquée (à l’enseignement des langues ; de la langue française en particulier) : il part d’un problème global (y a–t–il des langues plus difficiles que d’autres à apprendre ? ; il énonce un problème d’apprentissage (la conjugaison) ; il propose une nouvelle description de l’organisation (basée sur un nouveau principe, donnant lieu à plusieurs types de verbes).

Les principes auxquels il assujettit sa méthode d’analyse manifestent la nouvelle approche (structurale) de la langue : « Un linguiste a toujours intérêt à s’abstenir de porter de jugement de valeur. Mais il reste dans son rôle lorsqu’il note le degré d’adaptation de l’outil linguistique à ses fonctions […] » (1958 : 310). Il partait du principe saussurien que la langue s’organise en elle–même comme outil, de manière à satisfaire le mieux possible la fonction (essentielle) de communication (*ie*. de manière structurée, avec l’établissement de systèmes de marques analogiques, qui explicitent une régularité, tout en répondant à l’exigence de la plus grande économie de moyens), principe qui lui semble en dehors de tout questionnement : «  Il se trouve sans doute peu de gens pour prétendre que l’expression variable d’une même catégorie grammaticale représente, en soi, une bonne adaptation de l’outil à la fonction » (1958 : 311).

Il propose donc dans son analyse de laisser de côté les formes du français écrit, puisque c’est dans le système constitué par les formes du français parlé que se trouve la réalité première, empirique, à observer : « la forme écrite qui a, de façon générale, exercé une profonde influence sur la prononciation du français, ne paraît jamais jouer, en ce qui nous concerne ici, un rôle particulier, distinct de celui qu’on lui reconnaît par ailleurs, et, pratiquement, nous pouvons en faire abstraction. Il convient donc de ne retenir pour notre examen que la forme phonique sous les espèces d’une transcription phonologique que, selon la coutume, nous placerons entre barres obliques » (*ibid*.)[[9]](#footnote-9).

Fort de cette conviction, il entreprend l’analyse du système de la conjugaison, qui apparaît au premier regard comme la catégorie grammaticale la plus éloignée de l’*a–priori* linguistique structural (*ie*. la langue en tant qu’organisation systémique, composée de régularité et d’analogies, le tout présidé et mis en œuvre par l’adaptation à la fonction). Il pose tout d’abord que c’est le fait que le français soit « une langue de culture, employée et diffusée par les classes dirigeantes qui sont les dépositaires de cette culture » qui ont rendu le français « difficile » : « Plus que la plupart des autres langues nationales, le français a été essentiellement la propriété d’une classe de gens aisés et cultivés qui ont cherché à fixer la langue, lorsqu’ils ne l’ont pas compliquée à loisir, sans, bien entendu, se préoccuper des besoins éventuels de masses paysannes généralement patoisantes et d’un prolétariat urbain longtemps marginal et toujours méprisé » (*ibid*., 310).

Ainsi :

* « [son] examen se limite […] aux modes et aux temps de la langue parlée à Paris que tous les locuteurs adultes, à quelque classe sociale qu’ils appartiennent, forment sans erreur ni crainte d’erreur dans le cas d’un verbe simple comme *donner*. Ceci exclut le passé simple, qui appartient à la langue écrite, et l’imparfait du subjonctif que s’entend à la troisième personne du singulier, mais chez certaines personnes seulement et, dans ces cas–même, non sans lapsus » (*ibid*., 312).
* il élimine de nombreux verbes irréguliers (les verbes « défectifs », dans la terminologie traditionnelle, dont nous avons parlé plus haut) : « le lexique français fourmille de verbes que leur appartenance à des paradigmes anomaux a réduit à quelques emplois techniques ou littéraires, quand il ne les a pas privés de toutes leurs formes proprement conjuguées. La liste des verbes irréguliers français révèle une foule de mourants et d’éclopés, et cet état de choses est trop connu pour qu’on y insiste longuement ». Il réduit donc les formes analysables à celles qui sont utilisées couramment, dans le français parlé, par des locuteurs « normaux » de Paris.
* il élimine dans son analyse les variantes (ou allophones) et réalisations phonétiques de plusieurs phonèmes qui peuvent empêcher de voir avec clarté l’ensemble du système des formes et leurs oppositions : « on n’y distingue pas entre les semi-voyelles [w] et [y] et les voyelles [u] et [y] correspondantes, donc /dua/ pour *doit* et /fyi/ pour *fuit* : /j/ n’est distingué de /i/ que là où leur différence est pertinente, c’est–à–dire, après voyelle, donc /faj/ pour *faille* […], mais /vi /pour *viens* ; /e/ correspond à [e] et à [] […] ».

* il reprend la terminologie traditionnelle de « thème » et de « désinence » (au lieu des propositions propres à la linguistique structurale de morphème, base, etc.) pour ne pas rebuter les grammairiens ou les professeurs qui n’y seraient pas habitués, voulant par là les associer à ses analyses, et donc, favoriser le changement de leurs pratiques descriptives ou scolaires, selon les cas…

Sa méthode d’analyse est donc totalement pragmatique ; et Martinet utilise des expressions telles que : « Il sera avantageux de considérer tous ces cas… ; c’est par exemple le cas de… ; « mais plus intéressants sont peut-être… » », qui montrent que la méthode est subordonnée au résultat de clarté, d’explicitation des analogies, en laissant de côté l’énorme diversité des formes existantes pour construire un système qui rende compte de la généralité, et où les anomalies ne fassent pas sombrer la vision solidaire/logique/analogique de l’ensemble.

Son texte innove ainsi profondément quant à la description de la conjugaison des verbes français : la prise en compte des formes orales, la réduction de l’analyse aux temps simples, l’approche analytique qui fait ressortir l’uniformité des désinences verbales (sauf quelques exceptions, pour certains verbes, aux personnes 1, 2 et 3 du présent de l’indicatif), la présence des « thèmes » qui servent de charpente où s’emboîtent les différentes combinaisons (thème nu, thème variable, thème plein, thème écourté…). Il établit tout de même plusieurs classes de verbes (verbes à thème unique ; verbes à plusieurs thèmes : type A, B, C ; types intermédiaires…).

Il se rend bien compte que le système qu’il décrit ne fonctionne pas dans tous les cas de manière analogique : « La conclusion de portée générale qu’on tirera de la discussion qui précède est que l’analogie non seulement ne joue pas toujours dans le même sens […], mais que la solidarité des différentes formes d’un même paradigme se manifestera de façon variable » (*ibid*., 319).

Sa conclusion semble le laisser quelque peu insatisfait : il constate que la conjugaison des verbes ne s’organise pas de manière systémique, non plus dans le français parlé :

Il ne faudrait pas chercher dans l’étude qui précède ce qu’on n’a pas voulu y mettre, notamment une analyse formelle du verbe français visant à la présentation la plus simple compatible avec l’exhaustivité. Ce qu’on a tenté de découvrir et d’indiquer, ce sont certains traits du comportement réel d’une communauté linguistique aux prises avec un outil qui n’est pas parfaitement adapté aux besoins des usagers contemporains. Cette imparfaite adaptation est de tous les temps et de toutes les latitudes, mais les conditions particulières au français en rendent l’examen particulièrement digne d’être tenté pour cette langue. Ce n’est que le cadre possible d’un tel examen qui a été esquissée ci–dessus. Reste tout un travail de patiente observation qui devra livrer des matériaux assez nombreux et assez homogènes pour qu’on puisse les soumettre à un traitement statistique (*ibid*., 326).

Martinet ouvre une voie d’analyse : ce travail d’observation sera repris par d’autres grammairiens, qui vont proposer un modèle (un ‘système verbal’) où l’homogénéité va apparaître dans une plus grande clarté, notamment dans le cas de J. Dubois (1967). Mais auparavant, d’autres tentatives sont faites, de la part de grammairiens qui prétendent joindre la scientificité de leur analyse (structurale) avec les exigences de la proposition d’un outil (une grammaire) qui se veut avant tout adapté à sa fonction pédagogique, compromis certes difficile à atteindre.

Rappelons que Martinet propose également, un peu plus tard, une appréhension nouvelle du ‘radical’ et de la ‘terminaison’ :

Traditionnellement, on distingue entre **travaill**– et –*ons* en disant que l’un est un sémantème et l’autre un morphème. Cette terminologie a l’inconvénient de suggérer que seul le sémantème serait doué de sens alors que le morphème en serait privé, ce qui est inexact. Dans la mesure où la distinction est utile, il vaudra mieux désigner comme des *lexèmes* ceux des monèmes qui trouvent leur place dans le lexique et non dans la grammaire, et conserver *morphème* pour désigner ceux qui, comme –*ons*, apparaissent dans les grammaires. Les monèmes, comme *pour* ou *avec*, qui figurent aussi bien dans le lexique que dans la grammaire, sont à classer parmi les morphèmes (Martinet, 1960 : § 1–9).

La *Grammaire française* de J. Dubois, G. Jouannon & R. Lagane (1961) contient peu de nouveautés au sujet du verbe : les auteurs proposent un « livre simple et clair », et indiquent que « le plan général de l’ouvrage reste traditionnel : on va du mot à la phrase, en envisageant successivement les grandes parties de la grammaire » (Avant–propos). Dans un court paragraphe (p. 85, # 162), les auteurs maintiennent la division traditionnelle en trois groupes de conjugaisons : un premier groupe composé par les verbes dont l’infinitif se termine en *–er*, type *aimer* ; un deuxième groupe, composé par les verbes dont l’infinitif se termine en *–ir* (imparfait –*issais*), type *finir* ; et un troisième groupe, à terminaisons en *–ir* (imparfait en –*ais*, type *offrir*), en *–oir* (*recevoir*) et en *–re* (*prendre*).

La *Grammaire du français classique et moderne* (R.L. Wagner & J. Pinchon, 1962) maintient l’organisation et la présentation traditionnelle de la grammaire – avec de légères variantes – selon les parties du discours (le substantif et ses déterminants, l’adjectif qualificatif, les pronoms, le verbe…), suivies d’un chapitre intitulé « la phrase ». Les auteurs saluent de manière positive les nouveaux courants d’analyse (le transformationnalisme, la grammaire générative), « dont nous avons tiré profit comme bien d’autres, des applications qu’on a déjà faites au français » (1962 : 7). Les tentatives de fonder une grammaire nouvelle sur la base du « français commun » (à partir de « corpus d’énoncés authentiques informatifs authentiques », constitués ad hoc, mais pour l’instant, *ie.* à l’époque, fragmentaires) leur semblent « intéressantes » : elles pourraient aboutir à une description des constructions présentes (syntagmes) et de leurs enchaînements, sous forme de structures superficielles, utiles pour « s’en servir au début de l’enseignement de la grammaire », principalement pour les étrangers… Donc, « les grammairiens traditionnels ont tout à gagner à tenir compte », mais, concluent–ils, « il y a encore de la place pour des grammaires de type traditionnel », car :

[…] l’inventaire, le classement, la description des structures superficielles ne se suffit pas à elle–même. Celles–ci sont rarement simples et seule la recherche des conditions profondes qui président à ces performances rend compte de ce qu’elles ont de surprenant, parfois d’ambigu ou de contradiction (Wagner & Pinchon, 1962 : 8).

Le chapitre consacré à la « Morphologie [du verbe] occupe relativement peu de pages (229–263) dans ce gros volume grammatical (648 pages), mais propose plein de nouveautés à ce sujet. Les auteurs adoptent un point de vue analytique et fonctionnel (et donc, structural) : ainsi, le verbe est défini comme « un mot d’espèce variable, [et] se compose normalement d’un radical et d’une terminaison » (dans quelques verbes un suffixe s’intercale entre ces deux éléments) (1962 : 229). Ce point de vue permet de changer la définition du verbe régulier/irrégulier : « dans les verbes réguliers, le radical conserve la même forme à travers toute la conjugaison » (exemple : le verbe *chanter* possède un radical unique : chant [t] ; et, donc, « dans les verbes irréguliers, le radical se présente sous des formes différentes » (*ib*.). L’exemple fourni par les auteurs est le verbe *pouvoir*, qui présente plusieurs « bases » (**pouv***–*, **pour***–*, **puiss***–*, **peu***–*, **pu***–*) ; ou encore le verbe *finir*, qui a deux bases : **fini***–*, **finiss***–*. On ne peut que regretter que, dans ces deux exemples, les auteurs n’aient considéré également les bases du verbe d’un point de vue phonétique (et donc, en signalant leur transcription phonétique).

Ce modèle descriptif analytique[[10]](#footnote-10) apporte ainsi des nouveautés intéressantes, autant dans la terminologie que dans la description elle–même[[11]](#footnote-11) : les auteurs intitulent ainsi un sous–chapitre : « La conjugaison. Les éléments d’une forme verbale »), en constatant que « le verbe se compose normalement d’un radical et d’une désinence », et que « le radical exprime la signification lexicale du verbe », et que la désinence est « un morphème postposé au radical. » (1962 : 228)[[12]](#footnote-12). Ils exposent d’autre part que le « radical se présente sous des formes différentes, bien qu’apparentées, auxquelles on donne le nom de bases », et reconnaissent que le « suffixe » –*iss*– qui s’intercale dans certains verbes sert à constituer une base différente du radical : ainsi, dans le verbe *finir*, le radical se présente sous les formes : **fini**– (**fini**–*r*, **fini**–*t***)** et **finiss**– (**finiss**–*ons*, **finiss**–*ant*). Cette approche analytique formelle, réalisée comme nous voyons en écartant des préconceptions ou a-priori d’ordre sémantique, nous semble énormément intéressante quant à la constitution d’une description simple, objective et donc acceptable pour tous de la morphologie verbale. Les auteurs tirent leurs conséquences à partir de cette analyse, et une redéfinition de verbe ‘régulier’ et irrégulier s’ensuit, comme nous l’avons indiqué.

Un *Appendice sur la morphologie des conjugaisons en français* (Wagner & Pinchon, 1962 : 235–245) suit cette présentation, où sont exposés une série de commentaires sur des références bibliographiques à ce sujet (P. Fouché, 1931 et A. Martinet, 1958). Les auteurs y apportent une nouvelle approche, basée sur l’adoption du point de vue de la langue parlée (et donc, de la langue courante), dont nous retenons les traits essentiels :

* Le fait que « l’orthographe dissimule en grande partie l’état morphologique réel de la conjugaison des verbes français, réguliers et irréguliers » ; et ainsi « elle ne fait pas ressortir l’identité fréquente des trois personnes du singulier et de la troisième personne du pluriel » (*ibid*., 235) ;
* La mise en relief du système des désinences, qui est « relativement simple, lorsqu’on ramène ces désinences à leur réalité phonétique » (*ibid*., 236) ; en tout cas, les auteurs opposent la terminaison écrite et la terminaison orale de chaque temps. Un tableau (*ibid*., 240) reprend l’ensemble de ces terminaisons (à l’écrit et à l’oral sous l’alphabet des romanistes) ;
* Dans la question du radical, ils introduisent la distinction du « thème unique » (quand le radical ne change pas) et du « thème court et plein » (quand il présente des modifications : par exemple, dans le cas de **condui***–* (thème court)/**conduis***–* (thème plein) pour le verbe *conduire* (les représentations phonétiques accompagnent toujours la graphie). Ils regroupent ensuite les verbes selon leur nombre de radicaux : verbes qui se conjuguent sur deux radicaux (thème court / thème plein) : ils y distinguent plusieurs types, ainsi, *joindre*, *connaître*, *prendre* ; verbes dont le radical est parfois élargi par i (types : *assaillir*, *dormir*, *ouvrir*) ; verbes qui se conjuguent sur plus de deux radicaux : «  ce sont des verbes proprement irréguliers, dont la conjugaison, non normalisée, conserve les traces d’alternances phonétiques et d’actions analogiques anciennes ». Ils sont repris (19 verbes en tout) sous forme de tableaux simplifiés quant aux personnes et aux temps proposés aux pages 246–247.
* Quant aux verbes irréguliers, ils indiquent justement que « si on ne prend pas en compte des temps inusités dans le français parlé (passé défini, imparfait du subjonctif), la morphologie de ces verbes présente une certaine cohérence » (*ibid*., 236).

Les auteurs juxtaposent cette nouvelle présentation (structurale, basée sur la langue parlée) avec une présentation « traditionnelle », sous forme de tableaux complets (toutes les personnes, tous les temps) des verbes auxiliaires (*avoir* et *être*), des verbes du premier groupe (type *aimer*), et des verbes du deuxième groupe (type *finir*), avec les particularités de la conjugaison de certains verbes de ces deux groupes (pages 248–257). Dans ce cas, ils ne suivent pas la présentation traditionnelle, mais mettent en relief les modifications de la base (radical) en fonction du type de désinence. Les auteurs (ou bien les éditeurs) ont dû sentir que la présentation uniquement structurale et orale des verbes français était trop nouvelle pour être acceptée parmi les instituteurs (écoles) et les professeurs de français (collèges et lycées).

Ainsi, ils instaurent :

1. un premier groupe de verbes, qui se conjuguent sur un radical avec plusieurs sous–types (verbes modèles : *chanter*, *conduire*, *écrire*, *dire*, *lire*) ; ils établissent à l’intérieur du premier type des « cas particuliers », sous forme de remarques, pour les différents cas de variation du radical (radicaux qui se terminent par une consonne ou une semi–consonne, radical composé par un –e– (muet [ə]), par un –e– fermé, par la lettre c ou g, etc.).
2. un deuxième groupe de verbes, qui se conjuguent sur deux radicaux (avec plusieurs sous–types également, avec des ‘erreurs’ *manifestes* puisqu’ils considèrent que des verbes type *connaître* ou *prendre* appartiennent à ce groupe).
3. des verbes dont le radical est parfois élargi par *i* (avec plusieurs types : *dormir*, *ouvrir*…).
4. des verbes qui se conjuguent sur plus de deux radicaux (des tableaux de conjugaison correspondant sont donnés aux pages 246–247), sans que soient mis en relief les différentes bases du radical.

Pour le dire de manière brève, les auteurs ont entrevu l’intérêt d’une description nouvelle de la morphologie verbale, grâce aux outils analytiques de la linguistique structurale, mais n’ont pas su en tirer toutes les conséquences : principalement, la mise en rapport (d’ordre combinatoire, distributionnelle) de la base (radical) avec le type de terminaison. Le classement qu’ils proposent, qui se fait sur un fondement objectif (à partir du radical), est présenté de manière confuse et parfois erronée (quatre groupes, avec des sous–types à l’intérieur de chacun d’eux) sans que les bienfaits pédagogiques d’une telle présentation apparaissent aux yeux des professeurs/étudiants.

La *Grammaire Larousse du français contemporain* (1964), de J.–Cl. Chevalier, Cl. Blanche–Benveniste, M. Arrivé & J. Peytard, renouvelle les descriptions grammaticales (« tout en bénéficiant de la tradition de sérieux et d’honnêteté des grammaires Larousse »), à partir de la « masse considérable de travaux et de recherches » issus du structuralisme et « des besoins des utilisateurs » (1964 : 5). Elle se place plutôt dans une position propre à la linguistique appliquée, comme les auteurs eux–mêmes le font savoir dans leur préface, et notamment quant à la méthode utilisée, tout en gardant les acquis éprouvés de longue date, en conciliant des positionnements divers et assurant ainsi une transition adéquate[[13]](#footnote-13) :

Elle n’est pas une, puisqu’elle varie selon les sujets abordés et la personnalité des collaborateurs. Cependant, le lecteur reconnaîtra une ligne constante : on a cherché à concilier l’abondance des informations, l’emprunt aux méthodes les plus récentes, avec le souci de l’organisation et de la plus grande clarté. On a cherché à assurer la transition avec les méthodes éprouvées dans l’enseignement français depuis trois siècles et plus (nous pensons à 1660, date de parution de la fameuse Grammaire de Port–Royal) et à harmoniser les principes d’analyse des contenus avec les principes de base du structuralisme (étude des groupements par oppositions et contrastes) (1964 : 6).

Dans le domaine qui nous concerne ici (la conjugaison), ce renouvellement peut être appréhendé (entre autres) à travers la définition de la « conjugaison » (« Le verbe est un mot de forme VARIABLE. Alors que le nom ne connaît au plus que deux formes, le verbe présente des variations morphologiques (dans l’écriture et dans la prononciation) dont le nombre dépasse la centaine. L’ensemble de ces variations forme une conjugaison »). Les variations du verbe ne concernent donc plus seulement (comme dans les descriptions antérieures) les terminaisons (appelées « désinences ») mais également le radical (1964 : 284–285), à travers les « alternances, dues aux changements de place de l’accent » (comme dans le cas de : je **tien***-s,* vous **ten***-ez*), et aux « abréviations, dues à la perte de sa consonne finale devant la consonne initiale de la désinence » (comme dans le cas de : vous**part***–ez*, tu**par***–s*). Quant aux variations des « désinences », les auteurs distinguent le point de vue de graphie de celui de la phonétique, regroupent les désinences communes aux trois groupes de verbes et distinguent les désinences variables selon ces mêmes groupes (1964 : 287)[[14]](#footnote-14).

Comme éléments de synthèse, nous dirions :

1. Ils ne remettent pas en question le regroupement des verbes en trois groupes, tel qu’il avait été fixé par l’*Arrêté du 25 juillet 1910* (infinitif en –*er* : *chanter* ; infinitif en –*ir* et infixe –*iss*: *finir* ; verbes en –*ir*, en –*oir* et en –*re*).
2. On ne peut que regretter également que les tableaux des conjugaisons des paradigmes des verbes des trois groupes ne mettent en relief la distinction du radical et des désinences, et se contentent de marquer à la suite de chaque groupe les « particularités des verbes » de chacun d’eux (par exemple : verbes en –*cer* et –*ger* ; en –*yer* et –*ayer*; en –*eler*; en –*eter*; verbes dont l’avant–dernière syllabe contient un –e– muet [ə] ou un –e– fermé, verbes irréguliers, pour le premier groupe, etc.).

Nous pouvons ainsi constater que les grammairiens précédents, dont nous avons repris l’essentiel de leurs descriptions sur la morphologie verbale, n’ont pas tiré (ou n’ont pas pu le faire à cause de la prégnance de la tradition) toutes les conséquences d’une approche structurale de la conjugaison. Comme nous l’avons indiqué auparavant, c’est J. Dubois (*Grammaire structurale du français : le verbe*, 1967) qui va procéder à une analyse conséquente des formes verbales selon une approche d’analyse structurale basée sur les formes orales Nous limitons nos commentaires au chapitre IV (56–79), consacré à la « Structure morphologique du verbe. Les Conjugaisons du français », puisque la grammaire s’occupe également de la phrase minimale, de la transformation passive, négative, de la hiérarchie des marques dans le verbe et le substantif, etc.

J. Dubois rappelle tout d’abord les critères du classement traditionnel (à savoir, la forme de l’infinitif, la régularité des désinences temporelles et les formes graphiques, qui « sont seules prises en considération », 1967 : 56–57) :

L’établissement des conjugaisons classiques […] repose fondamentalement sur la régularité des désinences, considérées comme l’élément essentiel ; les conjugaisons sont formées à partir des marques spécifiques des verbes. Cette régularité est envisagée en minimisant les oppositions singulier/pluriel à la 3e personne, ou les différences entre les 1e et 3e personnes (Dubois, 1966 : 186).

 À partir de son analyse, J. Dubois propose un système à sept conjugaisons (ou groupes), construit sur le nombre de bases (c’est–à–dire, du radical du verbe) en langue parlée : verbe *être*, verbes à 5 ou 6 bases (*faire*, *aller*, *pouvoir*, *vouloir* et *avoir*), verbes à 3 bases, et verbes à une seule base (1967 : 60–78). Le concept de la régularité/irrégularité change ainsi de façon complète : un changement de base (radical) dû à un déplacement de l’accent tonique (du type : *venir* → *je viens*, *ils viennent*, *que je vienne*…) n’est plus une irrégularité du verbe, mais une alternance constante ou une régularité de tout point de vue. Et principalement, il met en rapport l’alternance de l’accent tonique sur le radical (personnes 1, 2, 3 et 6) et sur la terminaison (personnes 4 et 5) comme source constitutive de la variation des formes du radical. Cette alternance constitue une régularité puisqu’elle se retrouve dans tous les temps et modes du verbe : une terminaison prononcée (du type : –*er*, –*ons*, –*ez*, –*ais*, –*ai*, etc.) entraîne la présence de l’accent tonique sur celle–ci ; une terminaison muette, non prononcée (voyelle [ə] ou consonne), entraîne la présence de l’accent tonique sur le radical, et la transformation (diphtongaison, ouverture…) de la voyelle tonique libre (non entravée) dans le cas de e [muet [ə] ou fermé [e]] : **ven***–ir*, ils **vienn***–ent* ; **dev***–oir*, ils **doiv***–ent* ; **appel***–er*, ils **appell***–ent* ; **céd***–er*, ils **cèd***–ent*… etc. En portant l’analyse plus loin, dans certains verbes, la terminaison vocalique non prononcée et la terminaison consonantique, non prononcée également, comportent de leur côté un radical spécifique…

Ces trois grammaires (Wagner & Pinchon, 1962 ; Chevalier *et al.,* 1964 ; Dubois, 1967) constituent un tournant important dans la description du fonctionnement du verbe en français. Cependant, d’un point de vue pédagogique, nous estimons que ces descriptions n’apportent pas des éclaircissements intéressants pour les étudiants (en vue de l’acquisition/maîtrise des formes verbales) et les maintient dans le besoin d’une mémorisation irréfléchie de l’ensemble des formes verbales. Le nouveau paradigme est très bien ; mais il ne sert pas à améliorer l’apprentissage et l’usage des formes verbales. Cette limitation répond peut–être aux conditionnements que toute grammaire doit subir si elle veut être proposée (par les auteurs, par la maison éditoriale) comme outil de travail pour les professeurs/étudiants, et donc, éviter de se placer dans une position théorico–abstraite.

C’est le cas également de l’analyse réalisée par C. Blanche–Benveniste & K. Van den Eynde (1970), qui porte sur « toutes les formes flexionnelles du verbe » (présent, imparfait, passé simple, futur et conditionnel de l’indicatif, subjonctif présent, participe passé, participe présent), elle est orientée vers la description des combinaisons possibles des éléments en présence, à partir d’un point de vue morphonologique : « Le but de toute analyse est d’arriver à décrire une multitude de formes en partant d’un nombre restreint d’éléments et de règles de combinaison entre ces éléments, qui permettent de présenter ces formes comme ‘prédictibles’ ». Cette analyse, rigoureuse à tout point de vue, reste dans le cadre d’une approche distributionnelle pure, sans que des retombées de l’ordre de la linguistique appliquée autres que celles proposées par J. Dubois (1967) soient modifiées ou améliorées.

Et ainsi, la plupart des grammaires postérieures consultées, éditées en France (la *Grammaire pratique du français d’aujourd’hui*, de G. Mauger, 1968 : 195–233 ; la *Grammaire structurale du français moderne*, de G. Galichet, 1967 ; la *Grammaire systématique de la langue française*, de Ch. Baylon et P. Fabre, 1973 ; *Le Nouveau Bescherelle. 3. La grammaire pour tous* (1984), etc.)[[15]](#footnote-15) maintiennent la présentation traditionnelle de la conjugaison du verbe français, même si une influence se laisse entrevoir sur certains points. Ainsi, *Le Bon Usage* (Grevisse, 101975 [1936] : 617–618) distingue le radical et de désinence, ainsi que les radicaux toniques et atones (ou faibles), mais il ne tire point de conséquences pour le classement des verbes, qui sont présentés selon les terminaisons de l’infinitif (101975 : 617 et suiv.). C’est le cas également des grammaires de français éditées en Espagne à l’époque, que nous avons examinées (Cantera et De Vicente, 1974 ; Capelle *et al*., 1979) : elles maintiennent le classement des verbes en groupes issu de la description traditionnelle.

Le problème est que la *Grammaire structurale du français : le verbe*,de J. Dubois (1967), irréprochable du point de vue scientifique, était difficilement « applicable » telle quelle de la part des professeurs de français, langue maternelle et langue étrangère confondus. L’analyse bousculait trop les traditions ; la complexité des descriptions (7 groupes, avec des sous–classes) décourageait les tentatives d’application ; la compréhension du système exigeait des connaissances (de base, certes) en phonétique, etc. Il manquait, donc, des propositions émanant d’une linguistique appliquée bien comprise (adaptée à chaque type d’étudiants).

Des tentatives de didactisation de l’approche structurale du verbe voient le jour, en tout cas. C’est le cas de *La Nouvelle grammaire du français* (Dubois et Lagane, 1981), où les auteurs juxtaposent le type de classement traditionnel, sur la base de la langue écrite et de la terminaison de l’infinitif, avec le classement basé sur la langue parlée, qui est considéré comme « plus simple » : « Dans la langue parlée, le classement est plus simple si l’on considère le nombre de formes différentes du radical entraînées par l’addition des désinences » (1981 : 128–130). Cette présentation est complétée par l’ajout des formes de la langue parlée dans les tableaux des différentes conjugaisons et verbes irréguliers (1981 : 237–259).

De son côté, *Le système verbal du français. Descriptions et applications pédagogiques* (J. Pinchon et B. Couté, 1981) reprend de façon systématique la proposition de J. Dubois de 1967. Mais, bien qu’il soit « conçu dans une optique essentiellement pédagogique [et] s’adresse aux enseignants de français langue maternelle […], ainsi qu’aux enseignants de français langue seconde, aux étudiants de Lettres classiques et modernes », son objectif a été loin d’être acquis par la faiblesse des « exemples des divers exercices » proposés (accompagnés de leur corrigés), et, certainement, par la force de la tradition et de la culture grammaticale que les enseignants (et étudiants) partagent. Il constitue(rait) un contre–exemple, celui d’une tentative de modernisation de la description de la conjugaison du verbe, qui échoue cependant, vu l’absence de rééditions face aux nombreuses rééditions des grammaires citées ci–dessus.

Certes, une proposition de linguistique appliquée, très intéressante, est faite par Madeleine Ccécsy, en 1968 (*De la linguistique à la pédagogie. Le verbe français*. Paris, Hachette–Larousse). Cette professeure de FLE (née en Hongrie, chargée d’études au BELC) voit justement que proposer une description du verbe basée sur les formes orales exigeait des connaissances en phonétique. Elle remédie très justement au manque de formation phonétique de la plupart des professeurs de l’époque en plaçant au début de son ouvrage l’API, en parlant des terminaisons « audibles », des pronoms personnels atone et tonique, en introduisant un point de vue phonétique dans les deux premiers chapitres consacrés à la « Personne et nombre », et à « Consonne ou voyelle à l’initiale du verbe », et plus loin, au chapitre IV (« Accentuation et alternances vocaliques »). C’est dans ce chapitre que sont finalement expliqués les fondements du paradigme de conjugaison proposé :

[Le] **déplacement de l’accent tonique**, allant du radical sur le suffixe ou désinence, caractérise le paradigme de tout verbe français au Présent et aux autres formes construites sur le même modèle (Imparfait et Subjonctif Présent […]). Pour l’immense majorité des verbes, ce déplacement de **l’accent** n’a cependant aucune incidence sur le **timbre** des voyelles concernées : accentuée ou non, la voyelle radicale garde le même timbre. Mais :

–d’une part, certains **verbes à un seul thème** consonantique attestent, à l’intérieur de cette charpente stable, une alternance vocalique [timbre plein, ou e caduc]

–d’autre part, cette même corrélation entre le déplacement de l’accent et le changement de timbre caractérise une partie des **verbes à deux thèmes** [1968 : 43, les caractères gras sont dans l’original].

En outre, l’intitulé « Remarques pédagogiques » est présent dans tous les chapitres. L’exposé du chapitre III (« Les verbes à deux thèmes au Présent de l’Indicatif ») ne peut être plus clair et simple… L’effort pédagogique est à la hauteur du défi : « […] l’auteure vous invite à un jeu : vous imaginerez avoir affaire à une langue inconnue – telle que les langues non encore décrites d’Afrique ou d’Amérique – que vous essaieriez de saisir par l’audition seule (transcrite phonétiquement) » (quatrième de couverture). On aurait pu s’attendre à ce que la diffusion de cet ouvrage (édité chez Hachette/Larousse, appuyé par le BELC) fît changer les pratiques scolaires : probablement, certains professeurs s’y sont prêtés ; mais était tel que des entreprises individuelles restaient submergées par le poids de la tradition.

D’autres propositions postérieures, à caractère fortement didactique, seront publiées, par exemple, celle de Françoise Jaussaud (*Le Français dans le Monde*, 1987 : 211, 41–46 et 1989 : 222, 54–50)… Françoise Jaussaud décompose la question en petits pas ou étapes, étant donné qu’elle reprenait la démarche empirique qu’elle avait suivie elle–même au cours de son expérience professionnelle en tant que professeure de français à l’École Américaine de Madrid (ASM).

Nous devons faire mention également à un ouvrage très intéressant, autant du point de vue de la linguistique appliquée que de la didactique des langues, à savoir : la *Didactique de la conjugaison : le verbe « autrement »* (Serge Meleuc et Nicole Fauchart, 1999), autant par sa synthèse des descriptions de la morphologie verbale, issues de la linguistique structurale, que par ses propositions d’une application didactique dans des cours de français langue maternelle. Ces applications sont orientées vers « une initiation à la démarche scientifique appliquée à la langue », et « permett[ent] de donner un cadre cohérent à des activités systématiques d’observation de corpus, de manipulation de formes, de classification aboutissant à la production d’outils immédiatement réutilisables : glossaires de formes, règles de transformation, listes de morphèmes, etc. » (Chabanne, 2000 : 43). Cette approche « autre » de la conjugaison a signifié pour nous une source d’inspiration, toutes distances gardées : il ne s’agit pas dans notre cas (FLE) de faire acquérir par les élèves une méthode d’analyse linguistique (structurale) mais de nous servir uniquement de cette méthode pour développer une stratégie didactique (observation, classements, hypothèses, découverte guidée).

Le fait est que, de nos jours, malgré la validité et l’intérêt des propositions d’ordre didactique signalées quant à une appréhension de la conjugaison à partir d’un changement de critère (la prise en compte de la variabilité des formes du radical en langue orale, leur rapport au type de terminaison), la quasi–totalité des manuels scolaires et des pratiques enseignantes maintiennent le critère de la terminaison de l’infinitif pour l’établissement de trois groupes de verbes, ce qui conduit à un effort de mémorisation énorme et n’assure ni une aisance à l’oral ni une correction à l’écrit. Notre propos est de remplacer cette appréhension de la conjugaison et de bâtir chez les étudiants une compréhension fondée en logique du fonctionnement du système morphologique verbal. Ce critère s’impose comme allant de soi étant donné que la langue s’organise à l’oral (et existe tout d’abord à l’oral), et ne faisant l’écrit que représenter le mieux possible cet oral. Le défi est donc de découvrir l’organisation orale du système de la conjugaison des verbes. C’est sur les propositions de M. Csécsy, de F. Jaussaud, de S. Meleuc et N. Fauchart, ainsi que sur les leçons de J. Supiot, que nous avons articulé notre propre didactisation de la description de la conjugaison du verbe français pour des apprenants hispanophones, que nous exposons dans le chapitre suivant.

**Références bibliographiques**

**Sources premières (grammaires du français et descriptions de la conjugaison du verbe, 1960-1980)**

Baylon, Ch. & Fabre, P. (1973). *Grammaire systématique du français*. Paris : Nathan.

Cantera Ortiz de Urbina, J. & De Vicente, E. (1974). *La Gramática francesa en cuadros esquemáticos*. Madrid : Epesa.

Capelle, G. ; Frérot, J.-L. ; Domínguez, A. ; Ruiz, A. (1979). *Gramática básica de la lengua francesa*. Paris: Hachette/SGEL.

Chevalier, J.–C. ; Blanche–Benveniste, C. ; Arrivé, M. ; Peytard, J. (1964). *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris : Larousse.

Dubois, J. (1965). *Grammaire structurale du français : Nom et pronom.* Paris : Larousse.

Dubois, J. (1967). *Grammaire structurale du français*: *Le verbe*. Paris : Larousse.

Dubois, J. (1969). *Grammaire structurale du français*: *La phrase et les transformations.* Paris : Larousse.

Dubois, J. ; Jouannon, G. ; Lagane, R. (1961). *Grammaire française*. Paris : Larousse.

Dubois, J. ; Lagane, R. (1981). *La Nouvelle grammaire du français*. Paris : Larousse.

Galichet, G. (1967).  *Grammaire structurale du français moderne*. Paris : C. Lavauzelle.

Grevisse, M. (1936–1980). *Le Bon Usage*. Gembloux : Duculot, 10e éd. en 1975.

Martinet, A. (1979). *Grammaire fonctionnelle du français*. Paris : Didier.

Mauger, G. (1968). *Grammaire pratique du français d’aujourd’hui*. Paris : Hachette.

Rigault, A. (dir.) (1971). *La grammaire du français parlé*. Paris : Hachette.

Wagner R.–L. & Pinchon, J. (1962). *Grammaire du français classique et moderne*, Paris : Hachette.

**Sources secondaires**

Benveniste, É. (1966 et 1974). *Problèmes de linguistique générale*. Vol. 1 et vol. 2. Paris : Gallimard.

Bergounioux, G. (s.d.). Prolégomènes à une théorie du langage, Louis Trolle Hjelmslev. Fiche de lecture. *Encyclopedia Universalis.* https://www.universalis.fr/encyclopedie/prolegomenes-a-une-theorie-du-langage/2-un-systeme-de-dependances/

Blanche–Benveniste, C. & Van den Eynde, K. (1970). « Essai d’analyse de la morphologie du verbe français », *Orbis*, 404–429.

Chabanne, J.-Ch. (2000). Didactique de la conjugaison : le verbe « autrement ». Serge Meleuc, Nicole Fauchart, CRDP MidiPyrénées, Ed. Bertrand Lacoste (coll. « Didactiques »). *La Lettre de la DFLM*, 26, 42-43. https://www.persee.fr/doc/airdf\_1260-3910\_2000\_num\_26\_1\_1435\_t1\_0042\_0000\_3

Csécsy, M. (1968). *De la linguistique à la pédagogie, le verbe français*. Paris : Hachette/Larousse.

Damourette, J. (1933). *Le verbe français, étude morphologique*, par Pierre Fouché (1931). *Romania*, tome 59, n°235, 449–453. www.persee.fr/doc/roma\_0035–8029\_1933\_num\_59\_235\_4157\_t1\_0449\_0000\_2

Dubois, J. (1966). « Essai d’analyse distributionnelle du verbe (les paradigmes de la conjugaison) ». *Le français moderne*, 34, 185–209.

Fouché, P (1931). *Le verbe français, étude morphologique*. Paris : Les Belles Lettres.

Genouvrier, É. (1970). « Expression libre et apprentissage des mécanismes. L’exercice structural à l’école élémentaire ». *Langue française*, Apprentissage du français langue maternelle, sous la direction de Émile Genouvrier et Jean Peytard, 6, 48–59.

Gleason, H. A. (1968). *Introduction à la linguistique*. Paris : Larousse

Halliday, M. A. K. (1962). Linguistique générale et linguistique appliquée. *Études de Linguistique Appliquée*, 1, 5-42.

Jakobson, R. (1963, 1973). *Essais de linguistique* générale. Vol. 1 et 2. Paris : Éd. de Minuit.

Jaussaud, F. (1987). Et si… on apprenait à conjuguer ? *Le Français dans Le Monde*, 211 (août–septembre), 41–46.

Jaussaud, F. (1989). « Faut–il mettre ‘un bonnet rouge’ à la grammaire française ? », *Le Français dans Le Monde*, 222 (janvier–février), 45–50.

Martinet, A. (1958). De l’économie des formes du verbe en français parlé. *Studia philologica et litteraria in honorem L. Spitzer*, 309–326. Berne : Francke.

Martinet, A. (1979). *Grammaire fonctionnelle du français*. Paris : Didier.

Martinet, A. (1965). *Éléments de linguistique générale*. Paris : A. Colin.

Martinet, J. (1972). *De la théorie linguistique à l’enseignement de la langue*. Paris, PUF. Compte rendu par F. Ters, *Revue française de pédagogie*, volume 25, 1973. 69–71.

Meleuc, S. & Fauchart, N. (1999). *Didactique de la conjugaison. Le verbe « autrement ».* Paris : Bertrand–Lacoste, CRDP Midi–Pyrénées.

Mueller, T. (1959). Teaching the French Verb. *Language Learning*, 9, 17–22. https://doi.org/10.1111/j.1467–1770.1959.tb01224.x

Pinchon, J. & Coute, B. (1981). *Le système verbal du français. Description et applications pédagogiques*. Paris : Nathan.

Rigault, A. (1968). Les marques du genre. *Le Français dans le Monde*, 57, 37–43.

Supiot, J. (1943). *Conjugación francesa y su mecanismo actual*. Valladolid : Afrodisio Armado.

Suso López, J. (2016). La conjugaison des verbes dans les grammaires du français des XIXe et XXe siècles. *Synergies*, 9, 123–142.

Swiggers, P. (2000). Le champ de la morphologie française : Bilan des études et perspectives de recherche. *Modèles linguistiques* 42, 14–32. URL : http://journals.openedition.org/ml/1424.

Trager, G. L. (1955). French morphology: Verb inflection. L*anguage* 31.4, 1955

Ward, H. Ch. (1921). Teaching the French Verb. *The Modern Language Journal*, Vol. 5, No. 5, 249-255

1. Ce chapitre a été élaboré par : Ruyffelaert, Ariane et Suso López, Javier (Université de Grenade). [↑](#footnote-ref-1)
2. C’est la conception européenne qui nous intéresse ici, qui a permis un développement d’une linguistique appliquée à l’enseignement où nous plaçons les réflexions suivantes. [↑](#footnote-ref-2)
3. Soit : « le plus petit élément significatif individualisé dans un énoncé, que l’on ne peut diviser en unités plus petites sans passer au niveau phonologique. C’est donc l’unité minimale porteuse de sens » (Dubois, 1994) ou « la plus petite unité dans le système d'expression qui puisse être corrélée à une partie du système de contenu » (Gleason, 1968 : 9). [↑](#footnote-ref-3)
4. Il dit ainsi : « Estimant insuffisantes les analyses distributionnelles et les taxinomies qui, appuyées en définitive sur des modèles probabilistes, avaient permis de lui donner un premier statut scientifique, la linguiste s’efforce de rendre de la créativité du langage au-delà de l’étude d’un texte fini » (Dubois, 1967 : 5). [↑](#footnote-ref-4)
5. Ainsi, Robert Galisson publie, dans la collection du BELC (Hachette/Larousse, 1971) un *Inventaire thématique et syntagmatique du français fondamental* où il indique : « Nous avons cru trouver un moyen de réaliser cette amélioration en disposant le Français Fondamental sous forme de syntagmes classés par thèmes » (1971 : 12), et en dépassant « le stade lexématique pour élaborer une couche syntagmatique de pré-énoncés » (1971 : 13). [↑](#footnote-ref-5)
6. Voir les références bibliographiques, où nous avons recueilli comme « sources premières » les ouvrages grammaticaux qui ont été élaborés au cours des années 1960-80, et qui adoptent (de manière manifeste ou explicite, ou bien de manière implicite ou partielle) la conception structurale de la langue. Nous reprenons dans ce chapitre, avec de légères modifications, certaines analyses déjà publiées à *Synergies* (2016 : 9, 123-142). [↑](#footnote-ref-6)
7. Nous sommes convaincus qu’une connaissance historique de l’évolution des formes verbales (lexèmes et morphèmes grammaticaux) depuis le latin fournit de nombreuses « explications » aux divers cas d’exceptions ou d’irrégularités. Nous recommandons à cet effet l’ouvrage d’André Lanly (*Morphologie historique des verbes français. Notions générales, conjugaisons régulières, verbes irréguliers*, 1977) et l’ouvrage de J. Picoche (*Précis de morphologie historique du français*, 1979 : 10-62), qui font voir également comment les alternances des radicaux se sont progressivement réduites, par l’effet de l’analogie (ou de l’économie du système, d’un point de vue structural). [↑](#footnote-ref-7)
8. P. Swiggers signale toutefois que « dans le domaine de la flexion verbale, on retiendra un certain nombre d’analyses structurales (ou, en tout cas : systématisantes). Un précurseur important de ces analyses fut Théodore de Felice, avec ses *Éléments de grammaire morphologique* (1950) » (2000 : en ligne). Le besoin de synthèse propre à notre étude ne nous permet pas d’explorer cet auteur. De même, nous laissons de côté une série d’études faites aux USA dans les années 1950, qui appliquaient la méthode d’analyse distributionnelle (morphémique et morpho-phonologique) aux verbes, telles que celles de G. L. Trager (1955) et de T. Mueller (1959). Ce bref aperçu bibliographique nous fait voir l’intérêt que suscitait l’application des méthodes d’analyse structurales à la morphologie des langues. [↑](#footnote-ref-8)
9. Qu’il nous soit excusé ces reprises du texte d’A. Martinet : nous ne saurions le dire mieux que lui. [↑](#footnote-ref-9)
10. Les auteurs renvoient à P. Fouché (1931) et à A. Martinet (1956), dont nous nous sommes occupés plus haut. [↑](#footnote-ref-10)
11. Bien sûr, dans les présentations suivantes, nous nous limitons aux questions touchant la conjugaison, laissent de côté tous les autres aspects (conjugaisons vivantes et mortes, complètes et défectives, formes simples et composées). [↑](#footnote-ref-11)
12. Nous reprendrons la terminologie utilisée par les auteurs, en la signalant avec des guillemets simples (‘). [↑](#footnote-ref-12)
13. Ainsi, les auteurs « ont soigneusement retenu les récentes instructions du Ministère français (*Documents pour la classe*, nº 98, 31 août 1961) à l’égard de la nomenclature grammaticale » (1964  : 4). [↑](#footnote-ref-13)
14. La réédition de l’ouvrage en 2014 apporte certaines modifications dignes d’être prises en compte, où les auteurs complètent leur analyse morphologique d’un point de vue structural avec des réflexions et/ou commentaires qui sont d’une grande utilité pour notre propos. Nous n’avons pas pu établir à partir de quelle réédition ces modifications ont été ajoutées, ni leur ampleur. [↑](#footnote-ref-14)
15. Nous avons créé, dans les références bibliographiques, un chapitre à part consacré aux ouvrages grammaticaux, pour faciliter leur consultation. [↑](#footnote-ref-15)